



Paris, le **21 MAI 2024**

NOTE POUR
Mesdames, Messieurs les directeurs généraux, directeurs
et chefs de service autonome

Cf. destinataires in fine

Objet : participation au cross de Bercy : autorisation d'absence exceptionnelle pour les personnels de l'administration centrale.

Le club sportif du ministère des finances (CSMF) organise de nouveau cette année le traditionnel cross de Bercy.

Cette manifestation se déroulera le jeudi 6 juin 2024 à partir de 10 heures dans le bois de Vincennes (stade La Cipale).

Cette compétition est ouverte à l'ensemble des personnels de notre ministère exerçant leurs fonctions dans les services centraux et les services déconcentrés en région Ile-de-France.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir accorder aux agents souhaitant participer à cette compétition, sous réserve des nécessités de service, une autorisation d'absence exceptionnelle.

En outre, une autorisation d'absence exceptionnelle pourra également être accordée aux agents exerçant bénévolement les fonctions de commissaires de course afin notamment de leur permettre d'effectuer les opérations de fin de courses.

La Secrétaire générale

Anne BLONDY-TOURET